

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Le triomphe de l'Autriche

Le gouvernement allemand qui, au début de la crise orientale, prétendait n'avoir pas été avisé par le baron d'Érenthal de son projet d'annexer à la monarchie austro-hongroise la Bosnie et l'Herzégovine et paraissait ne suivre l'Autriche qu'à regret et à raison seulement de l'obligation d'aide et assistance diplomatique que lui imposait le pacte de la Triplice, n'a pas tardé à prendre auprès de la Ballplatz une attitude plus ferme, plus résolue qui n'a pas peu contribué à fortifier la position de Vienne, surtout vis-à-vis de Saint-Petersbourg.

Guillaume II s'est souvenu que, à l'époque où se débattait à Algésiras la question marocaine, le comte Goluchowsky avait puissamment aidé la diplomatie germanique en remplissant auprès d'elle, suivant ses propres expressions, le rôle « d'un brillant second » et il a tenu à marquer sa reconnaissance à l'Autriche en se plaçant délibérément à ses côtés et en se déclarant prêt à la soutenir jusqu'au bout, dans la guerre comme dans la paix.

Il est certain que cette attitude de l'Allemagne a fortement impressionné la Russie qui, après avoir manifesté l'intention de tenir tête à l'Autriche, a battu en retraite, dès qu'elle s'est aperçue qu'elle s'apercevoir qu'il y avait partie liée entre Berlin et Vienne.

De là le revirement qui vient de se produire à Saint-Petersbourg, où M. Isvolsky s'est brusquement décidé à déclarer au comte de Pourtalès, ambassadeur de l'empire allemand auprès du tsar, qui le pressait de reconnaître l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, qu'il ne demandait pas mieux que de répondre favorablement à cette invitation de la diplomatie germanique et qu'il n'hésiterait pas à faire à Vienne semblable réponse dès que cette même question lui serait posée.

On ne saurait se dissimuler que la Wilhelmstrasse a rendu en cette circonstance un signalé service à la Ballplatz, puisque c'est à son initiative, à son concours actif et zélé qu'est due la première grande victoire diplomatique de l'Autriche.

Tant que la Russie ne s'était pas prononcée sur la question de l'annexion, tout demeurait en suspens; et l'édifice diplomatique, si péniblement ébauché par le baron d'Érenthal, oscillait sur sa base.

La réserve de l'Autriche entraînait celle de l'Angleterre et de la France et permettait à l'Italie de demeurer également dans l'expectative.

Depuis ce coup de théâtre tout est changé.

L'Italie, sollicitée à son tour, a cédé la première, en subordonnant seulement sa réponse favorable à l'abrogation de l'article 29 du traité de Berlin qui concerne le Monténégro.

Quant à l'Angleterre et à la France, elles sont dès maintenant disposées à reconnaître l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, dès que le différend austro-serbe aura été pacifiquement réglé, et elles s'emploient dans ce but à obtenir de Vienne des conditions qu'elles puissent ensuite recommander à l'acceptation de Belgrade.

Tous leurs efforts tendent à préserver la paix en privant le baron d'Érenthal de tout prétexte de mettre en mouvement la machine de guerre déjà prête.

cause gagnée sur le fond, ne voudra pas abuser de sa victoire et consentira à faire sur la question de forme des concessions qui permettront au gouvernement serbe de faire avaler l'amère pilule au peuple qui ne renoncera pas sans douleur à ses chers rêves d'avenir.

Dès maintenant, le triomphe de l'Autriche est assuré.

Qu'elle cède aux conseils des puissances occidentales ou qu'elle ne s'incline que devant la force, la Serbie ne peut plus échapper à l'étreinte autrichienne.

Le mouvement de retraite exécuté par la Russie l'oblige à subir l'hégémonie de Vienne.

Il ne s'agit plus de savoir si elle sera absorbée par sa puissante voisine, mais seulement à quelle sauce elle sera accommodée pour satisfaire à l'appétit du colosse austro-hongrois.

Sauce diplomatique ou sauce militaire.

« Nous ne voulons pas être mangés ! » clameront vainement dans le désert les Serbes infortunés.

L'Europe se touchera les oreilles pour ne pas entendre leurs protestations indignées ou leurs cris de détresse.

C'est tout ce qu'elle peut faire pour eux, tant que pèsera sur ses déterminations la crainte d'affronter les armes à la main les peuples qui ont toujours pour devise la vieille maxime de Bismarck : « La Force prime le Droit ! »

J. C.

Chambre des Députés

Séance du 30 mars 1909

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

M. Georges Berry demande l'urgence en faveur d'une proposition de loi tendant à ce que les effets recouvrables les 9 et 10 avril soient prorogés de 48 heures, à l'occasion des fêtes de Pâques.

L'urgence est déclarée et la proposition est renvoyée à la commission compétente.

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de loi, modifié par le Sénat, portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1908 au compte de divers ministères. Les habituels adversaires de M. Simyan (ils sont sept ou huit qui se sont fait une spécialité de la question), annonçaient hier qu'ils profiteraient de cette occasion pour remettre une fois de plus sur la sellette le sous-secrétaire d'Etat aux postes.

C'est M. Steeg qui, dans la discussion générale du projet de crédits, a le premier la parole. Il rappelle la querelle cherchée à M. Simyan par M. Doumer, il y a quelques semaines, à propos du même projet de loi.

Le député du XIV^e reprend ensuite les critiques déjà formulées contre l'administration des P. T. T., à propos de l'incendie de Gutenberg; il critique l'achat des multiples nouveaux, l'installation provisoire des services téléphoniques, la façon dont les dépenses sont engagées, les économies qui sont faites, la transformation des bureaux de postes de Paris, les conditions de publication de l'Annuaire des Téléphones.

M. Steeg conclut en dénonçant l'anarchie qui règne dans l'administration des postes.

M. Simyan répond aux critiques de M. Steeg, il affirme avoir toujours fait preuve de loyauté et qu'il a défendu en toutes circonstances les intérêts des contribuables.

Les divers chapitres du projet de loi sont votés par 410 voix contre 64.

Un deuxième projet de loi portant ouverture et annulation de crédits est voté.

La Chambre passe à la réforme des conseils de guerre; elle aborde l'article premier. L'article premier déclare : Les conseils de guerre sont supprimés en temps de paix. Sont supprimés en temps de guerre, les tribunaux maritimes de révision permanents et les tribunaux maritimes spéciaux (loi du 30 mai 1854), à moins qu'ils ne soient remplacés par des tribunaux qui porteront le nom de tribunaux pénitentiaires spéciaux des colonies.

M. Vaillant soutient à la tribune un contre-projet tendant à la suppression radicale, en temps de guerre comme en temps de paix, des conseils de guerre.

M. Chéron combat le contre-projet qui est repoussé par 443 voix contre 91.

M. Zévaès dépose un contre-projet tendant à ce que les militaires restent passibles des tribunaux de droit commun, en temps de paix et à ce que les compagnies de disciplines soient supprimées.

M. Dalimier dépose un contre-projet identique, il se rallie à celui de M. Zévaès.

Combattu par M. Chéron et par M. Labori, ce contre-projet est repoussé par 308 voix contre 252.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 30 mars 1909

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

M. Picard, ministre de la marine, déclare que le gouvernement est à la disposition du Sénat pour discuter l'interpellation sur les expériences d'artillerie navale et sur l'état de la marine nationale; mais il insiste sur l'étendue que prendra certainement le débat et il se demande si le moment serait bien choisi pour le faire venir à la veille des vacances.

M. Chaumet, qui déclare avoir l'intention d'intervenir, propose le renvoi de l'interpellation à l'une des premières séances qui suivront les vacances de Pâques.

M. Monis retire sa demande d'interpellation.

L'interpellation, reprise par M. Chaumet, est renvoyée après les vacances de Pâques.

Sur rapport de M. Andifred, on valide l'élection de M. Flandin, dans l'Inde.

Un débat s'engage sur le projet portant approbation de la convention commerciale franco-canadienne.

M. Cruppi montre que tout pays riche devant être un client de la France, il est très important de régler dès maintenant les rapports commerciaux de la France et du Canada.

Aucune critique dit le ministre, ne justifierait un rejet des conditions proposées et l'ouverture d'une guerre de tarifs. Nos vins obtiennent des avantages, surtout ceux qui pèsent moins de 13 degrés, et cette limitation exclura les vins espagnols ou portugais, beaucoup plus chargés en alcool.

Les adversaires même de la convention, dit M. Cruppi, en préfèrent l'adoption à une rupture des relations commerciales avec un pays que son origine nous rend des plus sympathiques, alors que surtout les liens de sympathie resserrent les intérêts communs aux deux pays.

M. Fortier reprend les critiques formulées contre la convention. Il fait observer qu'au moment où la Chambre est saisie d'un projet de révision générale de notre tarif douanier, il serait sage d'ajourner la discussion de la convention avec le Canada, en raison même de l'importance de cette convention.

M. Sculfort dit qu'en échange des concessions que nous faisons, nous devrions en exiger d'équivalentes. La convention franco-canadienne ne remplit pas cette condition; nous sommes trop engagés pour reculer.

L'orateur n'acceptera la convention que par résignation.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Et la séance est levée.

Nouveau confrère

M. Théodore Roosevelt vient de publier dans l'Outlook, sa première chronique consacrée au journalisme.

M. Roosevelt constate que beaucoup de journaux appartiennent à des personnages « disposant de richesses immenses, richesses acquises de façon souvent répréhensible », et flétrit le journalisme que voici : « Ce journalisme à sensation qu'on appelle « le journalisme jaune », de ce journalisme qui a pour culte le men-

songe, le sensationnel et le fertile, de ce journalisme qui fait tout au monde pour vulgariser, dégrader le goût populaire et affaiblir le caractère du peuple auquel il s'adresse. »

Un journal, dit-il, doit gagner de l'argent, car il ne pourrait pas paraître, mais il ne doit pas faire de l'argent, la raison primordiale de son existence. Chaque fois qu'une grave question se pose, il doit se demander s'il suivra telle ou telle route, parce que cette route est conforme à l'intérêt permanent de la nation. Lorsqu'il s'est engagé dans cette route il doit la suivre avec tout le courage et l'énergie dont il dispose.

Nouvelles planètes

M. Gaillot, ancien sous-directeur de l'Observatoire de Paris, vient de renouveler la fameuse découverte de Le Verrier qui, le 1^{er} juin 1846, annonçait qu'une planète devait exister à tel point du ciel, influant sur la marche d'Uranus; le 5 octobre suivant, M. Galle, de Berlin, observait le premier l'astre mystérieux qui fut nommé Neptune.

M. Gaillot, à la suite de calculs et d'observations, est arrivé à la conviction de l'existence de deux planètes inconnues. Le premier de ces deux astres doit se trouver dans la région du ciel occupée par la constellation des Gémeaux; il graviterait à une distance du soleil égale à 45 fois la distance du soleil à la terre, qui est l'unité de mesure employée en astronomie. En kilomètres, cette distance serait égale à environ 6 milliards 840 millions de kilomètres.

Quant à la seconde planète, plus éloignée encore, elle se trouverait à 10 milliards 32 millions de kilomètres du soleil. Elle se trouverait située dans la région de la constellation du Sagittaire.

LA DROMOTHERAPIE

C'est une thérapeutique moderne consistant en la « course en flexion », que pratiquent depuis longtemps les montagnards et certains peuples.

On ne soulève pas le pied, on glisse en quelque sorte sur le sol, ce qui modifie beaucoup le rythme de la course et la rend beaucoup moins fatigante. On peut faire, dans la course en flexion des kilomètres sans s'essouffler. On évite ainsi d'élever son corps de 4 à 5 centimètres à chaque pas, ce qui diminue considérablement le travail mécanique à effectuer.

Un peu d'entraînement est nécessaire. Il faut apprendre d'abord à marcher en flexion. Au début de l'exercice, le coureur doit aller moins vite qu'un homme qui marche, puis accélérer après cinq minutes jusqu'à la vitesse de 6 kilomètres à l'heure. La course ne doit généralement pas dépasser 20 à 35 minutes, et il convient de ralentir avant de s'arrêter, au moins pendant 5 minutes. On arrive souvent à faire 180 pas à la minute.

Il convient aussi que l'amateur apprenne à respirer en faisant six larges respirations par minute environ.

Le bon placier

Petite histoire américaine sur l'art du placier.

— Je vous demande pardon, Monsieur, fit l'homme à la jaquette noire, est-ce que votre assurance sur la vie est suffisante ?

— Oui, répondit l'homme assis au bureau.

— Pourrais-je alors vous intéresser à une édition reliée en splendide maroquin des œuvres de Thackeray ?

— Vous ne pourriez pas.

— Est-ce que vous avez un filtre à eau potable, tuant les microbes, chez vous ?

— Je n'en ai pas, mais n'en veux point.

— Est-ce que vous achèteriez une

machine à écrire d'occasion, bonne, si vous pouviez l'avoir à bon marché ?

— Je n'ai pas besoin de machine à écrire.

— Dans ces conditions, que diriez-vous de l'offre de bons Havane à 10 fr. le cent ?

— Je n'en donnerai pas deux sous.

— Et si je proposais de vous vendre un lit pliant à 40 francs, est-ce que cela vous irait ?

— Je m'y assieus dessus.

— Alors, dit l'homme à la jaquette noire usée, voudriez-vous m'acheter une boîte de 0 fr. 50 de cirage et que je vous fiche la paix.

— Mon Dieu ! oui, fit l'homme assis au bureau.

— Merci et au revoir.

INFORMATIONS

Au Maroc

Le Châtiment de Kittani

On mande de Fez, à la date du 24 mars, que Kittani est arrivé la veille à Fez, escorté par une centaine de cavaliers. Toutes les femmes et les bagages de Kittani sont également arrivés. Le convoi est entré par Mechouar; Kittani était enchaîné.

De nombreux curieux assistaient à l'arrivée, notamment les membres de l'ambassade espagnole et M. Merry del Val.

Kittani a été promené ensuite dans Fez-Djedid, la tête et les pieds nus, avec son père et son frère la chaîne au cou.

Dans la soirée, les oulemas de Fez sont venus intercéder en sa faveur auprès de Moulay-Hafid. Il est probable qu'il sera promené encore dans Fez-Djedid, la barbe rasée, mais pas dans Fez-Bali, où il compte trop de partisans.

On dit que Kittani et ses serviteurs ont reçu la bastonnade.

On a lu à la grande mosquée de Tanger une lettre du sultan annonçant l'arrestation de Kittani et son incarcération à Fez.

La lettre chérifienne dit que le maghzen, par égard pour la qualité de ce personnage a détourné pendant longtemps la vue de ses agissements suspects; mais son dernier acte aurait eu pour conséquence, si le sultan avait continué de se montrer indulgent, de troubler profondément les populations et d'attirer sur le pays des calamités. Aussi Kittani recevra-t-il le juste châtiment qu'il mérite.

La lettre exhorte ensuite la population à persévérer dans la voie de la vertu et à se méfier des fauteurs de troubles.

La Crise Orientale

La liquidation de la crise d'Orient est en bonne voie; il n'y a plus d'inconvénient, maintenant, à mettre en lumière l'incident le plus caractéristique de ce formidable imbroglio qui faillit nous valoir une guerre générale.

Cet incident est d'hier. Il a déterminé brusquement le cours nouveau des débats diplomatiques et l'on peut dire qu'il laissera une longue trace derrière lui. Nous ne l'aurions point conté, si la presse anglaise n'avait commencé à l'ébruiter. Au surplus voici un récit bref, complet et puisé à des sources si sûres qu'il ne saurait être démenti.

Dans la soirée de lundi dernier, le comte de Pourtalès, ambassadeur d'Allemagne à Pétersbourg, se présentait chez M. Isvolski, ministre des affaires étrangères de Russie, et lui demandait un entretien d'urgence. Immédiatement introduit, il engageait la conversation sur les affaires d'Orient; il avisait son interlocuteur que s'il se refusait à adhérer à l'annexion de la Bosnie, la Russie aurait à appréhender un conflit armé avec l'Autriche. Dans ce cas l'Allemagne serait aux côtés de son alliée. C'était une sommation en bonne et due forme.

Dans la journée de mardi M. Isvolski réunissait un grand Conseil qui était présidé par le tsar. Le Conseil, après examen de la situation diplomatique, financière et militaire, prenait la résolution de céder. Ce fut la réponse russe formulée sous la menace austro-allemande qui provoqua un revirement soudain dans le débat oriental.

Prenant acte de cet avantage, le cabinet de Berlin s'attacha à agir sur le gouvernement français et anglais.

Mercredi, le prince Radolin, à Paris, et le comte Wolf Meiternich à Londres, demandaient courtoisement à M. Pichon et à sir Edward Grey de reconnaître l'annexion de la Bosnie. Il leur fut déclaré que sans être hostiles à cette reconnaissance, la France et l'Angleterre ne l'effectueraient qu'à certaines conditions.

Ces conditions semblent aujourd'hui remplies. Quand l'Autriche, à très bref délai, proposera directement aux puissances l'abrogation de l'article 25 du traité de Berlin, en d'autres termes la sanction du fait accompli, elle ne rencontrera plus d'opposition. C'est qu'elle a elle-même fait quelques concessions en acceptant pour la formule serbe le texte de la triple entente, mais le recours à l'intimidation qui marqua la dernière phase de la crise valait d'être signalé.

La journée du 22 mars est peut-être grosse de conséquences futures.

Le statut des fonctionnaires

La commission d'administration générale de la Chambre a de nouveau examiné le projet de loi relatif au statut des fonctionnaires. Elle a notamment apporté à l'article 3 une modification qui constitue une atténuation aux pénalités prévues par le projet.

Le nouveau texte est ainsi conçu : « Tout fonctionnaire qui, sans excuse légitime et après une injonction à lui adressée, aura, simultanément avec d'autres, refusé sa coopération au service public auquel il est attaché, sera suspendu par le ministre, avec privation de traitement, et sera, en outre, passible de révocation. »

En ce cas, le ministre saisira directement le conseil supérieur de discipline, et cela sans préjudice des sanctions prévues aux articles 123 à 126 du Code pénal. »

Déclarations de M. de Bülow

Le Reichstag a continué la discussion du budget de la chancellerie sur la situation intérieure.

Le chancelier de Bülow répond à divers orateurs. En réponse à une attaque du député guelfe Goetz von Olenhusen, il fait ressortir sa fidélité à l'empereur, qu'il accepte comme seul juge de ses sentiments de loyalisme, et exhorte le Parlement à laisser en dehors des débats la personne de l'empereur qui s'est toujours sacrifié pour son peuple et possède au premier chef la qualité d'être généreux. (Applaudissements.)

M. de Bülow ajoute que, malgré les attaques qui peuvent être dirigées contre lui, chancelier de l'empire, il restera à son poste aussi longtemps que la confiance de l'empereur lui sera acquise et que sa conscience ne lui adressera aucun reproche.

Le chancelier s'élève contre l'assertion du député socialiste David, qui a parlé de camarilla. Il n'y a pas de camarilla. Qu'un chancelier qui occupe son poste depuis douze ans ait des adversaires, il n'y a à cela rien d'étonnant. Il y a des gens qui désirent le remplacer. Mais s'il y a des intrigues, la cour impériale ne les favorise pas, et elles n'exercent aucune influence sur l'empereur.

Le chancelier conteste qu'il ait annoncé une loi contre les socialistes.

Passant à la loi sur les finances, le chancelier déclare que le pays ne comprendrait pas que les 500 millions soient produits par les impôts indirects. Une part importante doit être prélevée sur la propriété. (Bravo.) On doit demander qu'une décision non équivoque soit prise pour la réforme

financière avant la fin de cette session. Il faut que cette grande œuvre soit menée à bonne fin si l'Allemagne veut conserver son prestige à l'extérieur et sa force à l'intérieur.

Attentat contre M. Roosevelt

Un attentat, qui a fort heureusement échoué, a été commis contre M. Roosevelt, à bord du navire qui emmenait l'ancien président.

Dès que le « Hamburg » eut perdu de vue les côtes d'Amérique, un émigré italien, nommé Giuseppe Tosti, s'élança sur M. Roosevelt, qui était sur le pont avec son fils Kermit en s'écriant : « Il m'a fait enlever mon enfant, il va me le payer ! » Les marins saisirent Tosti et le mirent aux fers.

Pendant quatre jours, Tosti refusa de manger, craignant que M. Roosevelt ne le fit empoisonner. Le médecin du bord dut goûter la nourriture devant lui pour lui en faire prendre. Seuls, M. Roosevelt et quelques passagers eurent connaissance de l'incident.

Petites Nouvelles

A Reggio de Calabre on a ressenti le 30 une forte secousse de tremblement de terre qui a causé un vif émoi parmi la population ; il n'y a pas eu de dégâts.

— M. le juge d'instruction André vient de rendre son ordonnance de renvoi de M^{me} Steinheil devant la chambre des mises en accusation pour assassinat et parricide.

— Une baleine femelle, mesurant 14 mètres 50 de long et 6 mètres 50 de circonférence a été trouvée échouée sur la côte du Dormino, de l'île d'Oléron.

— M. Jiben, lieutenant-colonel d'artillerie, est nommé commandant militaire du Palais de la Chambre des députés.

— Le Concours des ballons Gordon-Bennett pour 1909 est fixé au 3 octobre.

— Un violent incendie a éclaté près de Forcalquier, dans les forêts de pins appartenant à des particuliers. Les dégâts sont considérables, plusieurs centaines d'hectares sont détruits.

CHRONIQUE LOCALE

PAILLE ET POUTRE

Sous ce titre « Un Saint laïque », Vindex, dans le *Quercinois* publie un fait-divers qu'il a cueilli dans le *Neuvelliste* au sujet d'un instituteur qui aurait été arrêté sous l'inculpation d'attentat aux mœurs.

Vindex fait précéder le fait divers de réflexions qui voudraient être désagréables aux « blocards » en proposant « l'urgente canonication républicaine et laïque » de l'instituteur arrêté.

Nous ne connaissons rien de l'affaire dont parle Vindex : il est possible, peut-être certain, que l'instituteur incriminé ne soit pas un ange de pureté. Nous ne chicanerons donc pas Vindex sur l'exactitude du fait divers qu'il publie d'après le *Neuvelliste*.

Au surplus, nous n'avons pas, ici, l'habitude de défendre les coupables : si l'instituteur en question a commis les actes immoraux qui lui sont reprochés, il appartient à la justice de le frapper sévèrement.

Nous ne tenterons pas d'excuser le crime, de disculper l'accusé : si les faits sont patents, il n'y a pas d'excuse. C'est notre avis.

Mais lorsqu'un père ou un frère ignorantin quelconque est inculpé

d'avoir souillé des enfants qui lui étaient confiés, est-ce que Vindex ou ses amis le crient à tous les échos ?

Non, certes ! S'ils crient, c'est en faveur de l'inculpé qu'ils représentent comme une victime des « sectaires anticléricaux », comme un martyr de la foi !

Ici, nous le répétons, quand les faits sont évidents, nous laissons la justice suivre son cours.

Mais puisque Vindex, fait état contre l'enseignement laïque et contre le corps primaire, d'un fait divers « sensationnel », verrait-il avec déplaisir que nous lui signalions, un par un, ses amis les ecclésiastiques qui ont comparu, comparaissent et comparaitront devant les tribunaux pour actes immoraux ?

Nous sommes persuadés que la liste en serait assez longue pour que le record des scandales dans le genre de celui que rapporte Vindex leur soit attribué sans discussion.

La légion des « saints laïques » selon l'expression de Vindex ferait, dans une revue de parade, bien mauvaise figure comme nombre et comme... qualité à côté de la légion des « saints antilaïques. »

LOUIS BONNET.

NOMINATION

M. Dosmann, substitut du Procureur de la République à Cahors, est nommé Procureur à Gourdon.

C'est un bel avancement dont nous sommes heureux de féliciter l'aimable, sympathique et distingué substitut du Procureur de Cahors.

Depuis plusieurs années parmi nous, M. Dosmann s'est créé dans notre ville de solides amitiés et des sympathies unanimes.

Au Tribunal, où chacun avait pu apprécier son jugement sûr, son impartialité absolue, la droiture de son caractère et son inlassable aménité, il ne laissera que de profonds regrets.

En félicitant notre ami, en lui exprimant notre chagrin de le voir nous quitter, nous nous réjouissons cependant de penser qu'il reste dans le département et que, souvent, ses amis de Cahors auront la joie de le revoir.

Vote de nos députés

Sur l'article 1^{er} du contre-projet déposé par M. Zévaès au cours de la discussion du projet de loi relatif aux conseils de guerre, contre-projet ainsi conçu : « Les conseils de guerre sont supprimés en temps de paix ; les militaires en activité restent passibles des tribunaux de droit commun, nos députés ont voté :

Pour : MM. Bécays et Malvy.
Contre : M. Munin-Bourdin.

La Chambre a rejeté par 309 voix contre 252.

Au Château d'eau

La crue du Lot a persisté sans interruption depuis mardi dernier, 23 mars, rendant inutilisables les turbines qui n'ont pu élever l'eau de la fontaine des Chartreux dans le bassin.

Malgré la longueur de cette crue, la ville a été abondamment pourvue d'eau potable, grâce au moteur tuteur qui, sous les yeux vigilants de Grelet, fonctionnait nuit et jour.

Mercredi matin seulement, une courte interruption s'est produite dans la distribution. Harassé de fatigue, notre dévoué Roi des Eaux avait dû prendre quelques heures d'un repos bien mérité.

En ce qui concerne le moteur, l'expérience a démontré qu'il élevait par 24 heures plus d'eau que les turbines et il continue de fonctionner sans fa-

lèche et sans à-coups. La ville ne sera donc jamais dépourvue d'eau.

Nous devons des félicitations bien sincères à M. Grelet, qui se dépense depuis le 23 mars avec une énergie extraordinaire.

Conseil municipal

Le Conseil municipal de la Ville de Cahors se réunira à l'Hôtel de Ville le Samedi 3 Avril courant à 8 heures du soir.

Ordre du jour :

Demande de soutien de famille. — P. Chemins vicinaux. — Approbation des frais médicaux et pharmaceutiques de Bonnemort.

Concours de la race ovine des Causses du Lot en 1909.

Affaires diverses.
Rapports des Commissions.

Emplois civils

Sont classés pour l'emploi de facteur dans le Lot les militaires dont les noms suivent :

MM. Desprats, ex-caporal au 20^e d'infanterie ; Arrestat, ex-sergent au 9^e d'infanterie ; Ganil, soldat au 21^e régiment d'infanterie coloniale.

Bourses

Judi en lieu dans une des salles du Lycée Gambetta, les examens des bourses pour les lycées et collèges.

Toujours les vols d'Astruc

Il ne semble pas que nous soyons près d'en finir avec les vols du fameux Astruc. Toutes les semaines, le commissaire de police, qui a pris l'affaire très à cœur, en découvre de nouveaux et si les recherches qu'il opère lui donnent de la tablature, le magistrat instructeur, lui aussi, ne demeure pas inoccupé.

Dans la journée de lundi, 29 mars, M. Berty, en vertu d'une commission rogatoire, s'est transporté à la maison publique qui porte le numéro 9, dans le but d'examiner tous les effets de ces dames, parmi lesquels il espérait découvrir certains des objets dont la disparition lui avait été signalée à Cahors.

Au cours de sa perquisition, il a découvert un beau parapluie de soie qui avait été volé au café Tivoli, un lieutenant Sagé, aujourd'hui capitaine, et un corsage fait avec deux mètres d'étoffe provenant aussi d'un vol pratiqué par le trop fameux Astruc. Ses investigations lui ont fait mettre ensuite la main sur l'un des deux cents foulards qu'Astruc s'était attribués, toujours avec la même délicatesse. Ces trois objets ont été confisqués et remis au juge d'instruction.

Nous avons dit qu'un pardessus volé à Cahors avait été vendu à Montauban. Mais une autre histoire se greffe sur celle-là. Arrivé à Montauban, Astruc s'approprié un autre pardessus et vint le vendre à Cahors. On juge par ce fait, si son petit commerce était lucratif.

Une pélerine en molleton, volée ici, eut un sort à peu près semblable à celui des pardessus. Elle fut vendue à M. Cabour, dans ce même restaurant Vairez où Astruc avait dissimulé son butin du 3 mars, pour la trop modeste somme de 5 francs.

En ce qui concerne le vol des deux cents mouchoirs de soie, nous ne savons que deux choses : c'est que dix d'entre eux seulement ont été retrouvés, toujours vendus par le prévenu, et que le lot tout entier avait été proposé à M. Cabanes, marchand forain. Mais M. Cabanes, plus scrupuleux que bien d'autres marchands, refusa avec indignation d'acheter une marchandise qu'il savait avoir été dérobée.

Voici, à titre de curiosité pour nos lecteurs, la nomenclature des vols

commis à la gare, vols dont l'auteur présumé ou reconnu est Astruc :

Une boîte de cigarettes Ninas, expédiée de Bordeaux-Saint-Jean ; huit paquets de sucre pesant ensemble 40 kilos, en provenance de Paris ; une voiture d'enfant dont le vol avait suivi celui du sucre, et qui fut retrouvée écrasée impasse des Capucins ; une balde de cent cinquante chemises pesant 43 kilos, en provenance de Lyon ; une valise d'effets et de plumes chimiques en provenance de Montauban ; un paquet de tiges en provenance de Limoges, d'une valeur de 129 francs ; un paquet de onze chaussettes qui valaient ensemble 88 francs ; une bicyclette venant de Paris.

A noter que les tiges dérobées, toutes vendues par Astruc au prix de 2 francs, coûtaient respectivement 7, 9, 11 fr. la paire.

Astruc qui, dès l'abord, essayait de nier certains vols, est, depuis quelque temps, devenu plus loquace. Sans doute, il ne s'accuse pas de tous les vols commis — ils sont trop l comme disait l'autre — et il ne dévoile aucun de ceux que la police n'a pas découverts, mais à mesure que M. Berty les découvre, il les avoue sans discussion et donne parfois des indications précieuses.

L'instruction de l'affaire est loin d'être close. De nombreux indices permettent de supposer que d'autres vols, compliqués d'achats peu avouables de la part de certains marchands, vont être portés à l'actif de l'inculpé.

Il y a même tout lieu de supposer qu'il ne sera pas traduit tout seul en correctionnelle. Il n'est pas, en effet, seul coupable, et la justice informe sans relâche.

Réserve

Par décret du Président de la République en date du 29 mars 1909, sur la proposition du ministre de la guerre, les élèves officiers de réserve dont les noms suivent, sont nommés dans le cadre des officiers de réserve d'infanterie, au grade de sous-lieutenant de réserve, pour prendre rang du 1^{er} Avril 1909 et affectés, au régiment de Cahors :

MM. Lapaume, Lapouge, Mouret, du 9^e ; Dablan et Talbot, du 11^e ; Pezet, du 14^e ; Bellot et Simon, du 45^e ; Gaffet, du 72^e ; Cloquemain et Planchou, du 74^e ; Réginault, du 82^e ; Ernst et Thullier, du 129^e ; Gury, du 131^e.

M. Soulié, du 7^e, est affecté au régiment de Toulouse ; MM. Moing et Roux, du 7^e, sont affectés au régiment d'Agen.

Amicale des instituteurs

Judi matin, l'Amicale des instituteurs et institutrices du Lot a tenu son assemblée générale au siège social de la société (café de Bordeaux).

Suicide

Mercredi vers 5 heures du matin, M. Léon Parvieux, contrôleur des contributions directes, demeurant chez ses parents, rue des Cadourques, à Cahors, s'est suicidé dans les circonstances suivantes :

Depuis plusieurs jours, Parvieux paraissait très affecté : il aurait même dit-on manifesté des idées de suicide : mardi soir, sa mère, comprenant que ses souffrances étaient plus aiguës, passa la nuit dans sa chambre. Vers cinq heures du matin, Parvieux, sous prétexte de satisfaire un besoin naturel, sortit de la chambre, mais il monta quelques escaliers conduisant au deuxième étage et, tout à coup, il se tira trois coups de revolver dans la tête.

Au bruit des détonations, la mère affolée accourut ; Parvieux, blessé seulement, descendit rapidement dans le jardin et, malgré les efforts de sa mère

qui tentait de le retenir, il se jeta dans une citerne d'une profondeur de plus de six mètres.

Mme Parvieux appela au secours ; des voisins accoururent ; mais tous leurs efforts pour retirer le corps de l'eau furent inutiles.

L'orifice de la citerne trop étroit, et sa profondeur rendirent tout sauvetage impossible. On fut obligé d'aller chercher des pompes pour vider la citerne.

Cette opération commencée à six heures du matin ne fut terminée que vers dix heures ; enfin la citerne fut vidée et l'on put sortir le corps.

Durant toute la matinée une foule énorme stationnait devant la maison de la victime qui était très estimée en ville.

C'est avec regret que chacun apprendrait la fin tragique du malheureux Léon Parvieux, dont les obsèques ont été célébrées jeudi matin à 10 heures.

Beaucoup de versions ont été données au sujet de ce suicide : la vérité seule est que Parvieux a mis fin à ses jours au cours d'une crise aiguë de neurasthénie.

Léon Parvieux n'était âgé que de 48 ans.

Cinéma Pathé

Voici le programme de la représentation que le Cinéma donnera jeudi soir au théâtre :

Les deux sœurs. Drame.
Les écoliers dénicheurs. Genre.
Le grand Steeple d'Auteuil. Sport.
Chiffonnier caricaturiste. Illusion comique.

Entr'acte japonais.

Le Japon pittoresque. Voyage.
Julot homme réclame. Comique.
Le bon grand-père. Drame.
Corrida de taureaux. Plein air.

Entr'acte Marmitons

L'antre infernal. Féerie coloris.
Les cosaques du Don. Plein air.
Bamboula valet de chambre. Comique.
Les trois péchés du diable. Féerie coloris.

Bonsoir

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 31 Mars, 1 h. 20 s.

Le statut des fonctionnaires

La Commission de la Chambre qui a élaboré le projet de statut des fonctionnaires entendra cet après-midi M. Clemenceau et Briand qui combattront le projet de la Commission.

Conférence internationale

En dépit des bruits qui ont couru, la date de la réunion internationale est encore inconnue.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 1^{er}, Avril 1 h. 35 s.

Conseil des Ministres

Au Conseil des Ministres réuni ce matin, M. Pichon a exposé la politique extérieure. Le conseil a examiné ensuite les questions discutées actuellement au Parlement, notamment la réforme des conseils de guerre.

Justice

M. Dosmann, substitut du procureur de la République à Cahors, est nommé procureur à Gourdon.

AGENCE FOURNIER

Arrondissement de Cahors

Cazals

Foire du 27 mars. — Notre foire, tenue samedi dernier par la première journée de beau temps, fut très importante et il se réalisa un grand nombre d'affaires sur les divers marchés.

Voici les cours pratiqués :

Au foirail. — Marché bien approvisionné. Bœufs de premier attelage, de 1.200 à 1.300 fr. ; bœufs ordinaires, de 1.000 à 1.100 fr. ; bœufs communs, de 800 à 900 fr. ; bouillons, de 450 à 600 fr. ; vaches, de 600 à 700 fr. ; veaux de dressage, de 300 à 400 francs, le tout la paire.

Viande de boucherie. — Bœufs de première qualité, de 40 à 41 fr. ; deuxième qualité, de 39 à 40 fr. ; moutons de première qualité, de 39 à 42 fr. ; de deuxième qualité, de 38 à 39 fr. ; veaux de 42 à 44 fr. le tout les 50 kilos.

Marché aux porcs. — Porc gras, première qualité, de 45 à 50 fr. ; deuxième qualité, de 40 à 45 fr., les 50 kilos. Porcs d'élevage, de 42 à 48 fr. ; jeunes porcs, de 37 à 42 fr. ; porcelets, de 25 à 30 fr.

Halle aux grains. — Blé, de 16 à 17 fr. ; le maïs, de 12 à 13 fr. ; seigle, de 14 à 15 fr. ; avoine, de 11 à 12 francs. ; haricots, de 17 à 19 fr. ; pommes de terre de semence, de 15 à 18 fr. ; pommes de terre ordinaires, de 6 à 7 fr. ; fèves, de 8 à 9 fr., le tout l'hectolitre.

Volaille. — Vente active, écoulément à 65 et 70 centimes le demi kilo ; œufs, de 90 centimes à 1 fr. la douzaine.

Jardinage. — Vente à des prix bien tenus.

Frayssinet-le-Gélat

Une bombe dans une église. — Jeudi dernier, le soir, l'église de Frayssinet-le-Gélat était pleine de monde pour entendre un prêtre étranger prêchant le carême.

Tout à coup, une détonation, suivie de plusieurs autres, se fit entendre, ce qui provoqua une panique générale parmi les assistants. Beaucoup de femmes poussèrent des cris, et plusieurs même s'évanouirent. Inutile de dire que les fidèles, épouvantés par cet événement, quittèrent en partie l'église. L'émotion est grande dans Frayssinet, et l'enquête, conduite par la justice, informée, ne tardera pas à découvrir le coupable de cet inqualifiable attentat.

Lalbenque

Grand cirque Martin. — C'est avec plaisir que nous avons appris la prochaine arrivée, dans notre chef-lieu de canton, de la troupe qui compose le grand cirque Martin.

Voici une partie du programme qui sera exécuté ici :

Grande voltige à cheval, par M. Léon ; ascension de la boule, par Mlle Isabella Mouche ; cheval dressé en liberté, présenté par M. Martin, directeur ; les cordages américains, par le jeune et intrépide Alexandre ; la trinka espagnole, qui est l'exercice le plus surprenant et le plus capable d'exciter la curiosité du public, par M. Martin père, doyen des artistes français, etc., etc. Il y aura également des morceaux comiques.

La population de Lalbenque réserve le meilleur accueil à M. Martin et à ses excellents artistes.

Saint-Matré

Une centenaire. — Notre commune possède une centenaire depuis le 10 février dernier, la veuve Sudres née Ladugnie ; si elle n'était pas un peu sourde, notre bonne vieille n'aurait aucune infirmité ; elle fait encore ses deux kilomètres pour assister aux offices de sa paroisse.

Sa petite-fille, qui habite la commune de Montaigu (Tarn-et-Garonne), qui est l'aînée de neuf enfants, vient, à son tour, d'être grand-mère. Notre centenaire est donc trisaïeule.

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCONE

Deuxième partie

III

La petite maison de M. Octave

Ils existent lorsque part cependant, et Dieu est avec eux !

Et pour ces infatigables chercheurs, pour eux seuls, la vie est calme et sereine, le bruit ne monte pas jusqu'aux régions qu'ils habitent ; le tumulte s'éteint à leurs pieds, et leur esprit, dégagé de toute fièvre, cherche le mot de l'énigme humaine.

Que les membres s'agitent, que la fièvre brûle les artères du corps social, qu'importe !

Le cerveau pense et travaille, et c'est lui qui cherche et trouvera le port assuré que l'avenir promet aux Sociétés modernes !

Don Lopès resta longtemps absorbé dans sa muette contemplation et un monde d'idées et de sensations troubla son cœur et son esprit.

Quand il s'arracha de ce spectacle, il était plus pâle, une ride profonde sillonnait son esprit et il secoua vivement la tête, comme pour en chasser une pensée importune.

Il rentra.

Dans le salon, la gaieté avait atteint son paroxysme ; il était temps que l'on se séparât, et Lopès arriva fort à propos pour donner le signal du départ.

Octave fumait un cigare, allongé sur un divan et entouré d'amis et de femmes qui faisaient leur cour au futur agent de change.

Quant à Judith, blottie dans une causeuse, enfoncée dans la pénombre de l'appartement, elle continuait d'écouter le journaliste qui lui racontait le sujet d'un vaudeville qui n'a jamais été joué, mais qui aurait certainement eu cent représentations s'il l'avait été.

Tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Quand Octave aperçut don Lopès, il se leva et alla à lui.

— C'est ma dernière nuit de garçon, dit-il en lui prenant la main, et je vous sais gré de m'avoir assisté dans cet instant solennel.

— Au moins, vous avez passé cette nuit joyeusement, répondit Lopès.

Octave haussa les épaules ; il entraîna son interlocuteur dans un coin du salon.

— Croyez-vous que je sois gai ? dit-il sur un ton singulier.

— Vous en avez l'air, et c'est quelque

chose, répartit Lopès.

— Ce n'est qu'un masque.

— Comment ?

Octave sourit.

— Tenez, répondit-il, je ne vous connais que depuis peu de temps, monsieur Lopès, et cependant vous m'inspirez une grande confiance.

Lopès s'inclina.

— Vous êtes trop bon, répondit-il avec une intention ironique.

— Non... vous avez vécu, vous... vous avez l'expérience des hommes et de la vie, et je vous l'avouerai sincèrement, je ne sais pas encore si je ne vais pas faire une sottise.

— Hein ?

— Cela vous étonne ?

— Sans doute.

— J'étais heureux dans ma position.

— Eh bien ?

— Eh bien ! je crains de l'être moins dans celle que je vais occuper.

— Vraiment !

— N'est-ce pas une folie de changer ?

— Peut-être.

— Répondez-moi.

Lopès serra la main que lui tendait Octave.

— Après tout, répondit-il, vous n'êtes pas encore marié.

— Mais je vais l'être.

— Qui sait ?

— Vous en doutez ?

— Il faut commencer par douter de

tout, pour être bien sûr de croire plus tard à quelque chose.

— Est-ce votre manière de voir ?

— C'est ma règle de conduite.

— Diable ! vous êtes un homme très fort.

— On fait ce que l'on peut, mon ami, et c'est encore la meilleure manière de faire ce que l'on doit.

— Vous croyez donc qu'un obstacle imprévu pourrait faire manquer mon mariage ?

— Je le crains.

— Mais c'est impossible.

— Tout est possible dans ce monde de hasards.

— Expliquez-vous.

Lopès allait continuer quand la porte du salon s'ouvrit.

Une bonne entra.

— Elle tenait une lettre d'une main et alla la remettre à Octave.

— Une lettre... pour moi ?... fit ce dernier avec un frémissement involontaire.

Il prit la lettre. L'écriture de la suscription était d'une femme, à n'en pas douter ; il l'ouvrit avec vivacité ; à peine y eut-il jeté les yeux, qu'il étouffa un cri de surprise.

— Qu'y a-t-il ? fit Lopès en se rapprochant.

Octave la regarda avec un geste d'effroi.

Puy-l'Evêque

Conseil municipal. — Les membres du conseil municipal se sont réunis en réunion extraordinaire vendredi 26 mars à deux heures et demie du soir.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

Le conseil municipal est invité à dresser une liste de dix membres pour la réunion extraordinaire vendredi 26 mars à deux heures et demie du soir.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

Le conseil municipal est invité à dresser une liste de dix membres pour la réunion extraordinaire vendredi 26 mars à deux heures et demie du soir.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

Le conseil municipal est invité à dresser une liste de dix membres pour la réunion extraordinaire vendredi 26 mars à deux heures et demie du soir.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

Le conseil municipal est invité à dresser une liste de dix membres pour la réunion extraordinaire vendredi 26 mars à deux heures et demie du soir.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

Le conseil municipal est invité à dresser une liste de dix membres pour la réunion extraordinaire vendredi 26 mars à deux heures et demie du soir.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

Le conseil municipal est invité à dresser une liste de dix membres pour la réunion extraordinaire vendredi 26 mars à deux heures et demie du soir.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

Le conseil municipal est invité à dresser une liste de dix membres pour la réunion extraordinaire vendredi 26 mars à deux heures et demie du soir.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

Le conseil municipal est invité à dresser une liste de dix membres pour la réunion extraordinaire vendredi 26 mars à deux heures et demie du soir.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

Le conseil municipal est invité à dresser une liste de dix membres pour la réunion extraordinaire vendredi 26 mars à deux heures et demie du soir.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

Le conseil municipal est invité à dresser une liste de dix membres pour la réunion extraordinaire vendredi 26 mars à deux heures et demie du soir.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

Le conseil municipal est invité à dresser une liste de dix membres pour la réunion extraordinaire vendredi 26 mars à deux heures et demie du soir.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

Le conseil municipal est invité à dresser une liste de dix membres pour la réunion extraordinaire vendredi 26 mars à deux heures et demie du soir.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

Le conseil municipal est invité à dresser une liste de dix membres pour la réunion extraordinaire vendredi 26 mars à deux heures et demie du soir.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

Conseil municipal.

Le conseil municipal est invité à dresser une liste de dix membres pour la réunion extraordinaire vendredi 26 mars à deux heures et demie du soir.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

Le conseil municipal est invité à dresser une liste de dix membres pour la réunion extraordinaire vendredi 26 mars à deux heures et demie du soir.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

Le conseil municipal est invité à dresser une liste de dix membres pour la réunion extraordinaire vendredi 26 mars à deux heures et demie du soir.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

Le conseil municipal est invité à dresser une liste de dix membres pour la réunion extraordinaire vendredi 26 mars à deux heures et demie du soir.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

Le conseil municipal est invité à dresser une liste de dix membres pour la réunion extraordinaire vendredi 26 mars à deux heures et demie du soir.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

Le conseil municipal est invité à dresser une liste de dix membres pour la réunion extraordinaire vendredi 26 mars à deux heures et demie du soir.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

Le conseil municipal est invité à dresser une liste de dix membres pour la réunion extraordinaire vendredi 26 mars à deux heures et demie du soir.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

Le conseil municipal est invité à dresser une liste de dix membres pour la réunion extraordinaire vendredi 26 mars à deux heures et demie du soir.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

Le conseil municipal est invité à dresser une liste de dix membres pour la réunion extraordinaire vendredi 26 mars à deux heures et demie du soir.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

Le conseil municipal est invité à dresser une liste de dix membres pour la réunion extraordinaire vendredi 26 mars à deux heures et demie du soir.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

Le conseil municipal est invité à dresser une liste de dix membres pour la réunion extraordinaire vendredi 26 mars à deux heures et demie du soir.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

Le conseil municipal est invité à dresser une liste de dix membres pour la réunion extraordinaire vendredi 26 mars à deux heures et demie du soir.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

Le conseil municipal est invité à dresser une liste de dix membres pour la réunion extraordinaire vendredi 26 mars à deux heures et demie du soir.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

Le conseil municipal est invité à dresser une liste de dix membres pour la réunion extraordinaire vendredi 26 mars à deux heures et demie du soir.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

Méyracq, commune de Lacave, se rendait à son travail au lieu dit du Bardat.

Il emmenait avec lui toute sa famille, composée de la mère et de quatre enfants.

Obligé de traverser la Dordogne, il s'était embarqué avec les siens sur un bateau ; mais au milieu de la rivière, grosse par les dernières pluies, l'embarcation heurta un gros arbre et chavira.

Aux cris poussés par les malheureux, des personnes accoururent qui sauvèrent le père, la mère et trois enfants ; mais le quatrième, âgé de six ans, ne fut pas retrouvé ; il avait été entraîné par le courant.

Toutes les recherches sont restées infructueuses.

On juge du désespoir des malheureux parents.

Ce triste événement a jeté l'émoi et la consternation dans les deux communes de Lacave et de Pinsac, où cette famille infortunée est connue et estimée.

Saint-Sozy

La station du Pigeon. — On nous communique la lettre suivante, avec prière de l'insérer :

« Paris, le 15 mars 1909, »

Monsieur le préfet,

Par lettre du 9 février dernier, vous avez bien voulu m'adresser un vœu du conseil municipal de Saint-Sozy, demandant que la station du Pigeon soit pourvue du matériel nécessaire à l'embarquement des bestiaux.

J'ai l'honneur de vous informer, monsieur le préfet, que nous faisons au personnel intéressé de nouvelles recommandations pour que le matériel soit servi aussi régulièrement que possible aux expéditeurs de bestiaux.

Agrez, monsieur le préfet, l'assurance de ma haute considération. — Le directeur de la Compagnie : Signature : illisible.

Vous l'importance de plus en plus considérable des foires qui se tiennent à St-Sozy le 12 de tous les mois ; vu d'un autre côté les distances des gares de Souillac, 12 kilomètres, Rocamadour, 12 kilomètres, et Saint-Denis-le-Martel, 18 kilomètres, il serait à souhaiter que la gare du Pigeon, distante de 4 kilomètres, fût choisie, autant que possible, comme gare expéditrice pour les porcs, moutons, bœufs, etc., etc., vendus sur le marché de Saint-Sozy.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

L'avenir du prolétariat

Les membres de la section de Fumel sont informés que les cotisations pourront être payées chez M. Daynard, Café de Paris, à Libos, qui accepte de remplir les fonctions de trésorier adjoint jusqu'à la prochaine réunion générale.

Il est bien entendu que les cotisations peuvent toujours être payées d'avance, mais jamais après le premier dimanche de chaque mois, dernier délai, le montant de la recette devant parvenir le lundi au Trésorier central, à Fumel.

Chronique agricole

LE CONCOURS AGRICOLE

Le concours général agricole, qui tenait pour la dernière fois ses assises à la Galerie des Machines, a fermé ses portes il y a quelques jours. Il a laissé, dans l'esprit de ses milliers de visiteurs l'impression très nette que notre élevage et notre agriculture ne cessait de progresser.

C'est un des plus distingués inspecteurs généraux de l'agriculture, M. Randoing, qui était, cette année, commissaire général du concours. M. Randoing avait bien fait les choses, et nous devons l'en féliciter chaleureusement.

En pénétrant dans l'immense galerie, par l'entrée ouverte sur l'avenue de la Motte-Picquet, on arrivait, bientôt sur l'emplacement réservé à l'horticulture. C'était un véritable jardin d'hiver, d'un hectare environ, où s'épanouissaient les fleurs délicates des serres chaudes. En contemplant ces massifs floraux, ces pelouses verdoyantes, nous oublions pendant un instant, la température inclemente que nous subissons alors.

Mais le devoir professionnel nous appelait ailleurs, et nous nous engageâmes dans la section des animaux reproducteurs dont le nombre s'élevait à 2.073. On comptait 996 spécimens : de races bovines, 900 de races ovines, 150 de races porcines et 27 de races caprines ; échantillons magnifiques obtenus malgré les rigueurs du climat, et devant lesquels l'œil s'arrêtait émerveillé.

Du côté des animaux gras, les travées étaient pleines. La race charollaise attirait particulièrement l'attention. On n'élevait, autrefois, les représentants de cette race que sur le territoire de Charolles. Aujourd'hui, on les voit en grand nombre dans les pâturages du Rhône, de la Loire, de la Côte-d'Or, de l'Ain, du Cher, de la Nièvre, etc. Les mâles sont excellents comme animaux de boucheries, les femelles tout en nourrissant bien leurs veaux, ne donnent, en moyenne, que 4 litres

de lait par jour. Et puisque nous parlons de vaches laitières, disons qu'il n'en est point de comparables aux bretonnes, — qu'on pouvait voir au concours — et qui fournissent un lait abondant et de qualité supérieure.

On a beaucoup admiré les spécimens d'une fort jolie race : la limousine, très estimée pour la reproduction et qui peut faire concurrence à la charollaise au point de vue de la production en viande.

Quant aux autres races : la garonnaise, la béarnaise, la nantaise, la vendéenne, la race de Salers, etc., elles étaient bien représentées.

Nous avons vu des porcs craonnais qui avaient atteint un développement prodigieux.

Une superbe collection de légumes et de céréales faisait face au grand escalier conduisant aux galeries. Elle comprenait : des betteraves de vauriac géantes, des radis rouges du panier, gros comme des pommes, des poireaux du Poitou, des salsifis, du blé, du sainfoin, de la luzerne, etc. Non loin de cette collection, on avait agencé pour la première fois au concours un local spécial destiné au cinématographe. L'entrée en était gratuite et les vues représentaient des scènes exclusivement agricoles, telles que la cueillette des fraises et des raisins, l'emballage des fruits, les cultures algériennes. Cette intéressante attraction avait attiré un public nombreux et constituait une heureuse innovation.

La section des instruments agricoles a été plus importante encore que les années précédentes. Elle donnait une haute idée des perfectionnements apportés dans l'outillage aratoire. En passant devant ces machines à battre, ces décortiqueurs, ces pressoirs, nous pensions aux profits que les constructeurs ne manqueraient pas de tirer de toutes ces merveilles industrielles, en allant les offrir aussi à l'étranger, comme, par exemple, à la Turquie, à Hongrie ou au Brésil. En ce dernier pays, l'agriculture a fait, et continue à faire, des progrès extraordinaires. Cependant, chaque fois qu'une exposition réservée aux produits du sol a lieu à São-Paulo ou en d'autres villes brésiliennes, nos machines brillent par leur absence, tandis que les nord-américains, pour ne citer qu'eux, y exposent un outillage que le nôtre devrait détronner sans peine. Nous signalons cet important débouché à nos industriels et nous revenons à notre sujet.

Les galeries du premier étage étaient occupées, comme toujours, par les animaux de basse-cour vivants, les volailles mortes, les produits de laiterie, les plantes et produits de l'Algérie et des pays de protectorat ; par les conserves de fruits, les vins, cidres, poirés et eaux-de-vie de France et des colonies, etc., etc.

Les vins étaient très agréablement présentés et, sans doute, leur séduisante apparence n'était pas trompeuse, car il y avait foule autour des comptoirs de dégustation.

Dans la section des animaux de basse-cour, l'affluence était si grande, qu'on avait grand mal à s'y frayer un passage. Mais quel spectacle amusant : d'énormes coqs, inquiétés par les mouvements de la foule envahissante, faisant entendre leurs chants les plus retentissants, les pintades imitaient de leur mieux le grincement des scieries mécaniques, et les dindons ahuris conservaient, néanmoins, la gravité comique qui les caractérise. Il y avait là des spécimens qui ont fait l'admiration de tous les visiteurs.

Qu'il nous soit permis, pourtant, de formuler une légère critique. Nous l'appliquons même à tout le concours.

Pourquoi les éleveurs de volailles et d'animaux ne mettent-ils pas, bien en évidence, leur nom, le lieu où ils habitent, l'âge de l'échantillon exposé et le prix approximatif d'un animal semblable à celui qu'ils envoient au concours ?

Cela contribuerait, certainement, à augmenter leurs chiffres d'affaires. Tous les ans de nombreux étrangers viennent acheter, en France, des animaux reproducteurs pour le compte de leur gouvernement ou pour leur propre compte. Il y aurait intérêt, à notre avis, à leur faciliter la besogne en leur donnant tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Nous avons noté une amélioration très sensible dans les procédés d'emballage. Ils étaient, jusqu'à présent, inférieurs à ceux qu'on emploie en d'autres pays. Or, l'art de présenter les légumes et les fruits a une importance capitale.

En résumé, le concours général de 1909 a été parfaitement réussi. Nous nous en réjouissons bien sincèrement. Et maintenant, qu'on va démôler prochainement la Galerie des Machines, une question se pose : Où le concours se tiendra-t-il dans l'avenir ? A Saint-Cloud, dit-on, ou en Seine-et-Oise. Ce serait, croyons-nous, peu pratique.

Ce qu'il faudrait, et ce que nous réclamons avec la plupart de nos confrères, c'est un palais des expositions. Espérons que des esprits avisés sauront en obtenir la création.

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE — Sommaire de la 1896 livraison (3 Avril 1909).

Le Renard de la mer, par Georges G. Toudouze. — Ce qui doit s'appeler bien manger, par Daniel Bellet. — Ecoles villageoises, par Charles Géniaux. — Tari-gagasse, par Marc Le Goupil. — Destrueteurs de Châteaux forts après les premières guerres de religion, par Anthyme Saint-Paul.

Abonnements, France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et Co, boulevard St-Germain 69, Paris.

LA NATURE, Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire illustré. — Masson et Co, éditeurs, 120 boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1871, du 3 avril 1909.

Les maladies des poissons d'eau douce, par Henri Coupin. — Le nouveau canon de campagne du colonel d'artillerie Depoit, par A. R. — L'irrigation aux Etats Unis, par E.-A. Ritter. — Télégraphie sans fil ; postes militaires de campagne, par René Doncieres. — Académie des sciences ; séance du 29 mars 1909, par Ch. de Villedeuil. — La méningite cérébro-spinale épidémique, par le Dr P. G. Charpentier.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

Chemin de fer d'Orléans

Billets d'aller et retour collectifs de famille

En 1^{re}, 2^e et 3^e classes délivrés aux familles d'au moins 3 personnes de toute station du réseau à toute station du réseau située à 125 kilomètres au moins du point de départ : 1^o Toute l'année. — Trois premières personnes, prix de trois billets aller et retour ordinaires du tarif G. V. n° 2 ; par personne en plus, réduction de 50 0/0. (Il peut être délivré un coupon spécial au chef de famille qui a la faculté de revenir seul à son point de départ.)

Ces billets sont soumis, quand à la validité et aux arrêts en cours de route, aux mêmes conditions que les billets aller et retour ordinaires.

2^o Saison de printemps. (1) — Du jeudi qui précède la fête des Rameaux au 25 juin. Validité : 33 jours, 2 prolongations facultatives de quinze jours, moyennant supplément.

3^o Saison d'été. (1) — Du 25 juin au 1^{er} octobre. Validité jusqu'au 5 novembre.

Réduction des aller et retour pour les 3 premières personnes, de 50 0/0 pour la 4^e et 75 0/0 pour la 5^e et les suivantes.

Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire.

Faculté pour le chef de famille de rentrer isolément à son point de départ. Délivrance à un ou plusieurs membres de la famille de cartes d'identité permettant au titulaire de voyager isolément à 1/2 tarif entre le point de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

En outre, pour les billets de saison d'été, les membres de la famille au-dessus de 3 personnes ont la faculté d'effectuer isolément leur voyage à l'aller et au retour en acquittant au guichet le prix d'un billet militaire.

(1) La distance minima de 125 kilomètres est réduite à 60 kilomètres pour les billets à destination d'une station thermale ou balnéaire.

Stations Thermales et Hivernales des Pyrénées, du Golfe de Gascogne et du Roussillon, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, Vernet-les-Bains, Amélie-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Billets d'aller et retour individuels pour les stations thermales et hivernales, délivrés toute l'année, de toutes les gares du réseau, valables 33 jours avec faculté de prolongation et comportant une réduction de 25 % en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes.

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et hivernales, délivrés toute l'année de toutes les stations du réseau sous condition d'un minimum de parcours de 300 kilomètres aller et retour, réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre de personnes, validité 33 jours avec faculté de prolongation.

Billets d'excursion délivrés toute l'année au départ de Paris avec 3 itinéraires différents, via Bordeaux ou Toulouse, permettant de visiter Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne (Biarritz), Pau, Lourdes, Luchon, etc., validité 30 jours avec faculté de prolongation. Prix, 1^{er} et 3^e itinéraires : 1^{re} classe, 164 fr. 50 ; 2^e classe, 128 francs. — Prix, 2^o itinéraire : 1^{re} classe, 163 fr. 50 ; 2^e classe, 122 fr. 50.

HÉMORROÏDES

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constituent les hémorroïdes, car c'est une des affections les plus répandues ; mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin, on sait beaucoup moins qu'il existe un médicament, l'**Élixir de Virginie Nyrdahl** qui les fait disparaître sans aucun danger. On n'a qu'à écrire : **Produits Nyrdahl, 20, rue de la Rochefoucauld, Paris**, pour recevoir franco la brochure explicative, de 148 pages. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible, et la plus douloureuse. Le flacon 4 fr. 50, franco.

Méfiez-vous des imitations ! Il n'existe qu'un seul **Élixir de Virginie** ; il porte toujours la signature de garantie **Nyrdahl**.



Grande Pharmacie de la CROIX-ROUGE

La plus importante Pharmacie de toute la région parce qu'elle est :

La mieux approvisionnée
la mieux organisée
la meilleur marché

expédié dans tout le département des produits rigoureusement purs sortant des meilleures maisons : Poulenc, Dausse, Bayer, etc., ou préparés par le pharmacien lui-même d'après les nouvelles formules inscrites au Codex de 1908.

La meilleure de toutes les Huiles de Foie de Morue

Huile de Foie de Morue Ambrée Vierge

de John Stevens, provenance directe de Bergen (Norvège) en fûts cachetés.

La meilleure de toutes les Huiles de Foie de Morue est sans contredit l'Huile Ambrée Vierge obtenue par l'action d'une température modérée sur les foies choisis n'ayant subi qu'une légère fermentation.

Elle ne présente pas la saveur acre et forte des autres Huiles de Foie de Morue obtenues par expression, à une température élevée, des foies putréfiés, pour en augmenter le rendement et la livrer à des prix dérisoires de bon marché, après mélange avec des huiles végétales.

Notre Huile de Foie de Morue ne renferme donc ni piomanines, ni alcaloïdes, ni les produits d'altération des foies putréfiés.

L'Huile de John Stevens, dépourvue de saveur acre et forte, est facilement digestible.

Son odeur et sa saveur douce la rendent agréable au goût.

Sa richesse en principes actifs, iode, soufre, phosphore, etc., en fait un des médicaments les plus actifs de la thérapeutique.

Elle présente tous les caractères d'identité et de pureté exigés par le Codex de 1908, d'après les récents travaux de notre excellent maître M. Bourquelot, professeur de pharmacologie à l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris.

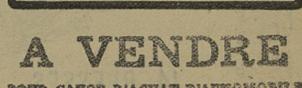
Nous garantissons notre Huile dernière pêche et de provenance directe.

DÉPÔT DE

'Huile de Foie de Morue Soëtenady

extraite des foies de Morue frais et stérilisée à l'autoclave. Expédiée directement de Hammarfest, Norvège, en bouteilles cachetées et stérilisées de litre et de demi-litre.

Le litre : 3,75. Le demi-litre : 2.



A VENDRE

Très léger, en excellent état.

Bulletin Financier

Paris, 31 Mars.

Les tendances générales du marché restent peu satisfaisantes mais les transactions sont peu actives.

La liquidation a été facile, l'argent pour reports s'étant obtenu à 11/20 0/0 au parquet et 3/0 0/0 en coulisse.

La Rente française s'échit à 97,46 par suite de réalisations de bénéfices.

Les fonds russes sont bien tenus. Le 3 0/0 1891 s'avance à 72,50, le 1890 à 70,50, le 5 0/0 1900 à 101,75, le 4 1/2 nouveau à 92 et le Consolidé à 86,50.

L'Extérieure espagnole se négocie à 99,45, l'Italien à 104,20, le Portugais à 59,82 et le Turc à 94,45.

Nos Sociétés de crédit sont soutenues. La Banque de France se traite à 4,900. La Banque de Paris à 1612 le Comptoir d'Escompte à 795. Le Crédit Foncier à 746 et le Crédit Lyonnais à 1212.

Dans le groupe des chemins français, le Lyon est à 1307, le Midi à 1158, le Nord à 1760, l'Orléans à 1438 et l'Ouest à 950.

L'obligation Nord-Est de l'Espagne cote 462. Les ingénieurs ont évalué les recettes nettes du réseau à environ 1.360.000 francs. Or, le service annuel des titres n'exige que 807.000 fr.

Bio

A. M. Viguité, professeur de belles-lettres, de diction et de poésies à la « Croix du Lot. »

Je vous plains, cher rhéteur, croyez-en ma parole, de vous voir plus savant qu'un Pic de Mirandole. Votre science fait, un primaire, frémir. Quand on a tant d'esprit, on ne doit pas dormir,

Legs Tournac.

Par arrêté en date du 29 mars courant, M. le Préfet a autorisé le bureau de bienfaisance de Thézac à accepter le legs de 500 fr. fait au profit de cet établissement par le nommé Clément Tournac.

Souillac

Un bateau qui chavire, un enfant noyé. — Le nommé Guy, dit Paulin, scieur de long, habitant le village de

Thézac

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni en séance extraordinaire le 28 mars.

Ordre du jour : Classement d'une maison d'école de garçons.

Sur l'initiative de notre sympathique et dévoué maire, M. Siffray, le conseil municipal a décidé d'affecter ses économies budgétaires à l'amortissement d'un emprunt destiné à la construction d'une belle maison d'école de garçons, qui ornera très prochainement une de nos principales places publiques.

Il n'était pas trop tôt que les électeurs se ravissent et balaient les rétrogrades ennemis de l'instruction et de tout progrès. Un seul conseiller municipal, M. C., à notre grand étonnement, a voté contre.

Nous nous demandons si M. C. est républicain ou réactionnaire, malgré que président du comité radical socialiste. Nous attendons sa réponse

Etude de M^e Paul AGAR
NOTAIRE A CAHORS

VENTE

Le mercredi 7 avril 1909 à dix heures du matin à Cahors, rue Lacalprenède n° 4, il sera procédé, par le ministère de M^e AGAR, notaire à

Cahors, à ce commis, à la vente aux enchères publiques des meubles et effets mobiliers dépendant de la succession de Madame Marie RIGAL, veuve LABORDERIE.

Cette vente est faite à la requête de M. Jean-Louis BASSAND, propriétaire restaurateur demeurant à Salins, agissant comme tuteur de M. Georges-Adrien LABORDERIE.
Le prix devra être payé comptant.

ANCIEN MAITRE IMPRIMEUR très au courant des travaux d'édition luxe et ordinaire, de commerce et administration, demande place stable de Directeur; connaît aussi l'administration d'un journal. Références. Ecrire H. L. Agence Havas, Publicité, 8, Place de la Bourse, Paris.

RELIGIEUSE, donne secret p^r Régénérer enfants urinant au lit. Ecr. Maison Buret, à Chantenay, Nantes.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
Successeur de BAKER
10, Rue du Lycée
A côté de l'Hôtel de l'Europe (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9h. à 5h

69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Le propriétaire gérant: A. COUESLANT

(SERVICE D'HIVER 1908-09)

De Paris à Toulouse par Cahors						De Toulouse à Paris par Cahors						De Cahors à Libos																
739		5 (1)		121		23 (3)		35		1125		42 (4)		16 (2) 1140-1128		1132 (*)		4		122		1136		700				
OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	OMNIBUS	DIRECT	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS		
PARIS (Orsay) dép.	—	10 14 m.	7 > s.	8 35	10 51 s.	—	TOULOUSE...d.	1 > s.	2 43 s.	3 18 s.	5 45 s.	8 46 s.	11 37 s.	9 16 m.	5 38 m.	—	CAHORS. — dép.	6 11	7 28	12 48	6 52	—	—	—	—	—		
PARIS (Aost.) dép.	—	10 24	7 9	8 45 s.	11 4	—	MONTAUBAN d.	1 49	3 37	4 32	7 59	9 34	12 27 m.	10 53	7 15	—	Mercuès	6 25	7 50	1 2	7 7	—	—	—	—	—		
LIMOGES arrivée	—	4 27 s.	12 53 m.	2 45	9 1 m.	—	Causade	—	4 1	5 20	8 42	9 57	—	11 33	7 56	—	Douelle (Arrêt)	6 29	—	1 6	7 11	—	—	—	—	—		
LIMOGES départ	3 16	4 36	12 59	2 53	9 28	—	Labenque	—	—	6 9	9 25	—	—	12 13 s.	8 38	—	Parnac	6 36	8 9	1 13	7 20	—	—	—	—	—		
BRIVE... arrivée	6 20	6 28	2 28	4 34	12 23 s.	—	Cieurac	—	—	6 19	9 34	—	—	12 22	8 47	—	Luzoch	6 42	8 22	1 19	7 27	—	—	—	—	—		
BRIVE... départ	6 45	7 >	2 41	4 50	1 12	—	Sept-Ponts	—	—	6 33	9 46	—	—	12 34	8 59	—	Castelfranc	6 55	8 46	1 31	7 43	—	—	—	—	—		
Gignac-Cressensac	7 21	—	—	—	1 47	7 15	CAHORS... arr.	2 45	4 38	6 42	9 54 s.	10 35	1 23	12 42	9 7	—	Puy-l'Évêque	7 7	9 11	1 42	7 58	—	—	—	—	—		
SOULLAC arr.	7 40	7 38	—	5 25	2 6	8 13	CAHORS... dép.	2 49	4 50	7 6	5 47 m.	10 40	1 27	—	9 29	—	Duravel	7 14	9 25	1 49	8 6	—	—	—	—	—		
Lamothe-Fénelon	8 9	7 40	—	5 28	2 10	8 28	Espère	—	—	7 19	6 1	—	—	—	9 29	—	Sotrac-Touzac	7 22	9 37	1 57	8 14	—	—	—	—	—		
CAZOULÈS	7 53	—	—	—	2 18	8 37	St-Denis-Catus	—	—	7 33	6 17	—	—	—	9 41	—	Fumel	7 33	10 2	2 6	8 27	—	—	—	—	—		
GOURDON	8 31	8 8	—	—	2 34	8 53	Thédirac-Peyril	—	—	7 47	6 33	—	—	—	9 54	—	LIBOS	7 39	10 9	2 12	8 33	—	—	—	—	—		
Saint-Clair	8 40	—	—	—	2 44	9 5	Dégagnac	—	—	7 56	6 42	—	—	—	10 16	—	PARIS (Orsay)	10 55	—	4 45	8 43	—	—	—	—	—		
Dégagnac	8 51	—	—	—	3 16	9 54	Saint-Clair	—	—	8 6	6 53	—	—	—	10 25	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Thédirac-Peyril	9 2	—	—	—	3 27	10 6	GOURDON	—	5 31	8 21	7 10	11 22	—	—	10 40	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Saint-Denis-Catus	9 13	—	—	—	3 37	10 18	Nozac	—	—	8 30	7 19	—	—	—	10 48	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Espère	9 22	—	—	—	3 47	10 29	Lamothe-Fénelon	—	—	8 39	7 29	—	—	—	10 57	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
CAHORS... arrivée	9 32	8 47	4 11	6 29	3 47	10 40	CAZOULÈS	—	—	8 52	7 44	—	—	—	11 9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
CAHORS... départ	9 41	8 53	4 15	6 41	4 7	11 7	SOULLAC a.	3 47	5 52	9 3	7 52	11 43	—	—	11 17	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Sept-Ponts	9 51	—	—	—	4 18	11 29	Gignac-Cressensac	3 48	5 56	9 11	8 4	11 46	—	—	11 23	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ciourac	10 5	—	—	—	4 34	11 31	BRIVE... d.	4 27	7 6	10 11	9 7	12 22 m.	2 58	—	12 17 s.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Labenque	10 12	—	—	—	4 42	11 38	PARIS (A.) arr.	12 >	4 36 m.	—	—	—	—	—	12 47	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Causade	10 45	9 35	—	—	4 47	11 38	PARIS (O.) arr.	12 9 m.	4 45	—	—	—	—	—	10 46	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
MONTAUBAN arr.	11 19	10 2	—	—	7 44	8 19	—	—	—	—	—	—	—	—	10 55	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
TOULOUSE... arr.	12 13	10 49	6 5	8 38	5 54	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

De Cahors à Libos			
CAHORS. — dép.	6 11	7 28	12 48
Mercuès	6 25	7 50	1 2
Douelle (Arrêt)	6 29	—	1 6
Parnac	6 36	8 9	1 13
Luzoch	6 42	8 22	1 19
Castelfranc	6 55	8 46	1 31
Prayssac (Arrêt)	6 58	—	1 34
Puy-l'Évêque	7 7	9 11	1 42
Duravel	7 14	9 25	1 49
Sotrac-Touzac	7 22	9 37	1 57
Fumel	7 33	10 2	2 6
LIBOS	7 39	10 9	2 12
PARIS (Orsay)	10 55	—	4 45

De Libos à Cahors			
PARIS (Orsay)	7 50 s.	10 51	7 20 m.
LIBOS... dép.	7 21	8 17	9 9
Fumel	7 32	8 24	9 15
Sotrac-Touzac	7 42	8 34	9 25
Duravel	7 49	8 41	9 32
Puy-l'Évêque	7 57	8 48	9 39
Prayssac (Arrêt)	8 4	8 55	9 46
Castelfranc	8 10	4 >	9 51
Luzoch	8 21	4 10	10 1
Parnac	8 30	4 18	10 9
Douelle (Arrêt)	8 35	4 23	10 14
Mercuès	8 40	4 28	10 19
CAHORS. — Ar.	8 52	4 40 s.	10 31 s.

De Cahors à Capdenac			
CAHORS. — dép.	7 11	1 27	6 16
Cabessut, halte	7 20	1 36	6 25
Arcambal	7 31	1 47	6 34
Vers	7 40	1 56	6 42
Saint-Géry	7 49	2 4	6 49
Conduché	8 2	2 17	7 2
Saint-Cirq, halte	8 9	2 24	7 8
St-Martin-Labouval	8 28	2 33	7 15
Calvignac, halte	8 34	2 41	7 21
Cajaro	8 48	2 55	7 33
Montbrun, halte	8 59	3 6	7 42
Toirac	9 9	3 16	7 50
Lamadaine	9 22	3 29	8 1
CAPDENAC. — Ar.	9 34	3 41	8 12
PARIS (Orsay)	10 55	4 45	8 43

De Capdenac à Cahors			
PARIS (Orsay)	8 35 s.	—	10 51 s.
CAPDENAC. — Dép.	7 36	10 49	5 39
Lamadaine	7 46	11 9	5 51
Toirac	7 46	11 10	6 3
Montbrun, halte	7 54	11 18	6 12
Cajaro	8 6	11 27	6 24
Calvignac, halte	8 16	11 37	6 36
St-Martin-Labouval	8 25	11 43	6 45
Saint-Cirq, halte	8 32	11 50	6 54
Conduché	8 38	11 56	7 4
Saint-Géry	8 50	12 7	7 20
Vers	8 55	12 12	7 36
Arcambal	9 3	12 20	7 35
Cabessut, halte	9 12	12 29	7 46
CAHORS. — Ar.	9 20 m.	12 37	7 54

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Mollère
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

14 PRESSES

INSTALLATION
A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS

